



DOSSIER DE PRESSE
Mercredi 24 février 2021

Précarité et solidarité jeune La Métropole de Lyon aux côtés de ses étudiants

la métropole
GRANDLYON

1. État des lieux de la situation des étudiants sur la Métropole de Lyon

Territoire plébiscité grâce à son offre riche et diversifiée en matière d'enseignement supérieur, la Métropole de Lyon compte **175 500 étudiants répartis sur 280 établissements et campus**. Second pôle d'enseignement supérieur et de recherche en France, la Métropole de Lyon est l'agglomération qui a enregistré le plus haut taux d'évolution de ses effectifs étudiants sur les dix dernières années (+14%, la moyenne nationale est de +11.8%).

Au niveau national, on estime **qu'un tiers des étudiants sont en deçà du seuil de pauvreté soit 600€/mois (demi revenu médian)**.

La crise sanitaire a particulièrement accentué la précarité des étudiants depuis plusieurs mois. **Actuellement, sur le territoire, on estime que 10% des étudiants vivent en situation de précarité et 5 % d'entre eux sont considérés en grande précarité.**

Cette situation de précarité concerne majoritairement les étudiants isolés de leurs familles, qu'il s'agisse des étudiants internationaux, des étudiants en rupture familiale, ou encore des étudiants qui ne bénéficient pas de bourses, mais connaissent malgré tout de grandes difficultés financières.



2. Les acteurs du territoire mobilisés pour aider ses étudiants

Les services de l'État, le Rectorat, le CROUS, l'Université de Lyon et leurs services sociaux sont mobilisés pour apporter les aides sociales adaptées aux besoins de chaque étudiant : aide financière, alimentaire, numérique, psychologique ou encore en matière d'hygiène.

L'ensemble des acteurs sont en contact étroit et régulier afin de partager l'état de la situation et trouver les solutions les plus adaptées à chaque besoin. Ils fédèrent et valorisent les actions de chacun pour que les étudiants soient informés au mieux des dispositifs dont ils peuvent bénéficier.

La Métropole de Lyon

Depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole de Lyon a renforcé son dispositif d'aides auprès des étudiants et a notamment mis en œuvre :

→ Une **aide à l'équipement** numérique et connexion des étudiants, d'un montant de 500 000€. Par ailleurs, pour **favoriser l'inclusion des personnes en situation de précarité**,

la Métropole soutient à hauteur de 10 000€ le dispositif d'urgence #ConnexionD'Urgence porté par Emmaüs Connect. Cette subvention a permis le financement d'ordinateurs portables et de 1000 cartes de connexion 4 Go pour favoriser l'inclusion numérique.

→ Un **dispositif d'accompagnement psychologique d'écoute et de soutien aux étudiants** porté par la **fondation ARHM et l'Institut Régional Jean Bergeret (IRJB)** a été créé, et financé, par la Métropole de Lyon pour **rompre la solitude des étudiants** grâce à des interventions individuelles et collectives.

Ce dispositif a été soutenu par une **subvention de 80 000 euros** pour élargir le dispositif sur le mois de février et le poursuivre jusqu'au mois de juin.

● Ce dispositif a permis la consultation individuelle avec psychologue de **300 étudiants** (+52% en janvier). **96% des étudiants sont satisfaits** et estiment que ce soutien leur est utile / + de 70% estiment que ce soutien leur apporte des solutions et améliore leur image d'eux même.

Depuis le 1^{er} décembre, 2 200 étudiants ont participé aux 8 premiers ateliers collectifs (groupes de parole) dont 80% du territoire de la métropole. Le bilan qualitatif, réalisé sur la base de questionnaires transmis aux personnes, montre également la satisfaction des

étudiants sur ces actions (100 % des bénéficiaires satisfaits).

→ **La coordination et la mise en place d'un plan d'aide d'urgence aux associations agissant sur l'aide alimentaire auprès des personnes en situation de précarité : familles, personnes isolées, étudiants.**

Six subventions exceptionnelles pour un montant total de 260 000 euros, en soutien aux actions menées par ces associations dans le cadre de la crise sanitaire :

● **50 000 €** pour la Croix-Rouge : maintien de l'intervention de distribution alimentaire sur les squats et bidonvilles.

● **40 000 €** pour le Secours populaire : augmentation du nombre d'étudiants reçus - permanence pour les étudiants (environ 40 étudiants par semaines), maintien de l'aide sur l'équipement numérique et poursuite de la distribution de produits frais locaux.

● **60 000 €** pour la Banque alimentaire : 148 associations ont bénéficié de la Banque Alimentaire. Certaines de ces associations ont été créées dans le contexte de la crise sanitaire.

● **10 000 €** pour GAELIS : distribution de paniers alimentaires depuis mi-novembre et permanence de distribution alimentaire en collaboration avec les Restos.

● **40 000 €** pour le Secours catholique,
● **60 000 €** pour les Restaurants du cœur

→ **L'accueil à la Maison des étudiants (Lyon 7^{ème}) de 5 associations partenaires proposant des colis alimentaires.** La Métropole de Lyon a également **mis à disposition de l'association Gaelis des locaux** (notamment la Halle Debourg, qui accueille 500 étudiants chaque semaine) pour la distribution de colis alimentaires.

Au total, 652 colis ont été distribués à la Maison des étudiants en novembre/décembre 2020 et plus de 1000 colis ont été distribués depuis début 2021.

→ La distribution de **masques**, en collaboration avec la Ville de Lyon

→ Le relais sur le site de la Métropole de Lyon **Lyoncampus.com des aides et dispositifs des partenaires dont ceux du CROUS.** Le portail web étudiant de la Métropole de Lyon, géré et alimenté par l'Unité Vie Étudiante du service Université, recense toutes les aides et informations indispensables pour les étudiants durant la crise : **tout pour aider / être aidé, les infos et mesures locales relatives à la situation sanitaire, les pistes d'accompagnement social et psychologique.**

Bien intégrées comme ressources clés pour les étudiants et étudiantes, la fréquentation du site www.lyoncampus.com enregistre un pic de 17 000 visites en janvier soit 10% des effectifs étudiants du territoire avec une forte consultation sur les ressources relatives à la crise sanitaire.

Avec la détérioration de la situation des étudiants, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, et Jean-Michel Longueval, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont veillé à consulter les acteurs de la vie étudiante et les acteurs politiques (Recteur d'Académie, Directeur du CROUS, Présidents d'Universités, organisations étudiantes et groupes politiques) afin d'échanger et travailler sur des solutions concrètes en réponse à leurs besoins. Un groupe de travail dédié à la précarité étudiante a été constitué et trois réunions ont d'ores et déjà eu lieu et des auditions ont été organisées. La dernière réunion se tiendra ce jeudi 25 février et sera l'occasion d'étudier les différentes contributions reçues des groupes politiques de la Métropole de Lyon.



Le logement social étudiant

En matière de logement social étudiant, une politique ambitieuse a été portée par la Métropole de Lyon. Sous l'impulsion de l'État et de la Métropole de Lyon, une gouvernance partenariale unique en France a été mise en place regroupant : État, Région, Métropole de Lyon, Villes de Lyon et Villeurbanne, Université de Lyon, CROUS et ABC HLM. L'investissement de la Métropole de Lyon en faveur du logement étudiant a été de 14,5 millions d'euros sur un total de 46,4 millions d'euros. La nouvelle exécutive a voté dans la PPI une trajectoire de 650 logements étudiants par an. Les montants seront négociés dans le futur contrat du plan Etat - Région.

La Métropole a mené une action auprès du CROUS, des bailleurs sociaux et des bailleurs privés, afin d'appliquer un principe de tolérance sur les retards de paiement des loyers pour quelques mois et afin que le CROUS mette en œuvre la trêve hivernale, prolongée jusqu'au 1er juin 2021, pour éviter les expulsions.

Une mobilisation et une communication ont été mises en place autour du Fonds de solidarité logement (FSL), auquel les étudiants sont éligibles. Aussi, un fonds exceptionnel complémentaire pour les impayés de loyers et de charges, auquel les étudiants sont éligibles, a été créé et prolongé.

Actuellement, le territoire métropolitain compte :

- 17 400 places en résidences universitaires (dont 8 200 places CROUS, 4 500 places bailleurs sociaux, 4 500 places en résidences gérées par des Écoles)
- 15 000 places en résidences services privées
- 2 300 places en résidences à caractère social non universitaires (Foyers jeunes travailleurs, internats, organismes confessionnels)

Une meilleure desserte des transports en commun

En matière de desserte des établissements universitaires par les transports en commun, des efforts ont été également consentis : au travers du projet mobicampus, l'Université de Lyon (LAET, labex IMU, etc.) en partenariat avec les services de la Métropole, engage un travail de recherche pour mieux adapter l'offre de services aux besoins des étudiants et des usagers des campus.

Pour une insertion plus efficace des étudiants dans le monde professionnel

En matière d'insertion professionnelle, une attention particulière est portée au devenir des étudiants et à l'esprit d'entreprendre. La Métropole soutient l'entrepreneuriat-étudiant et la diffusion de l'esprit d'entreprendre, au travers du Centre d'Entrepreneuriat Lyon-Saint-Étienne.

Au-delà de la création d'entreprise, la Métropole soutient le dispositif Beelys (« Booster l'esprit d'entreprendre à Lyon Saint Etienne ») qui permet aux étudiants d'acquérir des compétences complémentaires indispensables à l'insertion professionnelle : montage de projets de création d'entreprises, création de modèles économiques, etc.

Zoom sur ... la Maison des étudiants : un lieu ressources pour les étudiants en quête d'aides et d'infos

La maison des Étudiants accueille dans des espaces de co-working plus de 70 associations d'étudiants dont certaines très actives en cette période de crise. Une vingtaine

d'événements solidaires ont été co-organisés avec des associations depuis début 2021.

Parmi les initiatives solidaires étudiantes accueillies dans les locaux :

- distribution de paniers repas organisée par des associations
- brocante gratuite destinée aux étudiantes et étudiants avec redistribution des dons de produits d'hygiène, de vêtements et d'ustensiles faits par des particuliers et des entreprises
- Distribution de colis de de 7kg de denrées alimentaires au prix symbolique de 3€ : ces distributions sont organisées tous les 15 jours à la Maison des Étudiants et à l'Université Lyon 3.
- Vente à prix accessible sur commande de produits bios et locaux. Cette initiative récurrente est soutenue financièrement par la Métropole de Lyon via l'Appel à Projets Initiatives Étudiantes 2020 (APIE).



Les autres acteurs engagés en faveur des étudiants

LE SYTRAL

Lors de son élection à la présidence du Sytral, Bruno Bernard a fait de la politique tarifaire, sa priorité avec la volonté de mettre en place rapidement une gratuité ciblée.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la politique tarifaire du réseau TCL a évolué pour devenir plus équitable et plus juste : le Sytral est ainsi la première autorité organisatrice de transport à mettre en œuvre une telle mesure à l'échelle du territoire métropolitain.

Les élus du Sytral ont décidé d'instaurer **deux nouveaux abonnements intégrant notamment la gratuité pour les plus précaires** :

- **l'abonnement solidaire GRATUIT** pour les personnes disposant des plus faibles ressources (bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité personnes âgées, etc.).

Environ 130 000 personnes peuvent bénéficier de cette gratuité.

- **l'abonnement solidaire RÉDUIT** au tarif unique de 10€ qui offre 85% de réduction par rapport à l'abonnement plein tarif pour les bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi, de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises ou encore les scolaires boursiers. Plus de **70 000 personnes sont éligibles à ce nouveau titre.**

La tarification solidaire d'aujourd'hui, proposant 4 types d'abonnements, en fonction des statuts des bénéficiaires, se voit donc simplifiée en abonnement solidaire **GRATUIT** ou abonnement solidaire **RÉDUIT (au tarif unique de 10€/mois)**.

Au total, ce sont 200 000 personnes disposant de plus faibles ressources qui bénéficient d'un tarif solidaire gratuit ou d'un tarif solidaire réduit. Cet abonnement solidaire, à l'instar des autres abonnements, permet de circuler sur l'ensemble des lignes du réseau TCL. **La validité de ces deux nouveaux abonnements s'étend de 6 mois à 5 ans selon les statuts respectifs de chacun.**

L'ASSOCIATION GAELIS

GAELIS (Groupement des Associations et Elu.e.s Etudiant.e.s de Lyon, Indépendant et Solidaire) est une association loi 1901, créée en 1993, qui fédère les associations et élus étudiants de Lyon et de Bourg-en-Bresse, de toutes les universités et établissements d'enseignement supérieur.

Aujourd'hui première organisation représentative des étudiants et des jeunes à Lyon, GAELIS a pour but de promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts des jeunes, et anime la vie étudiante lyonnaise. Lutte contre l'isolement social, promotion de la santé et du bien-être, de la citoyenneté, de la culture, sensibilisation aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles, à la transition écologique...

GAELIS organise quotidiennement des projets à destination de tous les étudiants.

Elle accompagne quotidiennement le tissu associatif étudiant lyonnais, en proposant aux bénévoles et élus étudiants des formations, groupe de travail et événements de cohésion.

GAELIS gère également au quotidien les deux AGORAé, les épicerie sociales et solidaires étudiantes, qui permettent aux étudiants rencontrant des difficultés financières lors de leur études, de pouvoir faire leurs courses à 10% du prix du marché.

Au-delà de l'épicerie, les AGORAé sont aussi des lieux de vie, de partage, où sont proposées diverses activités en lien avec le bien-être étudiant.

La première **AGORAé** de France, ouverte à Lyon il y a 10 ans, est située sur le campus de la Doua à Villeurbanne, et la deuxième, ouverte en 2019, sur le campus Porte des Alpes de l'Université Lyon 2.



En première ligne depuis le début de la crise sanitaire pour venir en aide aux étudiants et aux plus précaires, GAELIS est fortement mobilisé pour répondre aux besoins des étudiants :

- **Plus de 16 000 paniers de première nécessité ont été distribués** aux étudiants en difficulté dans toute la Métropole de Lyon, notamment avec le soutien du Grand Lyon. Chaque panier était composé de denrées alimentaires diverses, comprenant aussi des produits frais, des produits d'hygiène et d'entretien, des masques.

- **Plusieurs centaines d'ordinateurs et clés 4G ont été distribués** pour les étudiants, en complément des fonds prévus par les établissements.

- Concernant l'accès aux droits et à la santé, **des guichets d'informations sont régulièrement tenus par les bénévoles afin d'échanger avec les étudiants**, les informer sur les dispositifs existants et répondre à leurs questions.

- La diffusion d'un **Guide des Aides Sociales étudiantes** recensant toutes les aides financières dont un étudiant lyonnais puisse bénéficier.

- **Une campagne de sensibilisation sur la santé mentale**, afin de rendre plus accessible et moins tabou ces sujets.

- Organisation de dizaines d'activités, dans le respect des consignes sanitaires, **pour lutter contre l'isolement social** (visites culturelles, sophrologie...)

- **Une campagne de sensibilisation et d'actions sur la précarité menstruelle**, qui aura lieu prochainement.

L'UNIVERSITÉ LYON 1

L'université Claude Bernard Lyon 1, université sciences, technologie, santé de 47 000 étudiants, accompagne tous ses étudiants depuis le début de la crise. Elle a débloqué depuis le début du mois de mars 2020 plus de 10 millions d'euros dont 7 millions pour assurer la continuité pédagogique, garantir la qualité des formations et la diplomation des étudiants, pour soutenir la recherche et 3 millions d'euros pour fournir des équipements sanitaires notamment des masques lavables à tous les étudiants, mais aussi des aides sociales et financières d'urgence et l'achat d'équipements informatiques et de connexion, via l'opération « Tous connectés ».

La mise en œuvre de ces dispositifs a mobilisé tous les acteurs de l'université : services administratifs et techniques, équipes pédagogiques et associations étudiantes.



Une enquête en janvier 2021 sur l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'étude des étudiants auprès d'eux (13 873 répondants) a permis de mesurer l'impact très positif des mesures mises en œuvre et d'adapter au plus près des besoins, les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement :

AIDE À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET AIDES SOCIALES

Depuis le mois de mars 2020, l'Université Lyon 1 a mis en place un plan d'accompagnement des étudiants de grande envergure pour :

- l'achat d'équipement informatique : plus de 3 000 étudiants ont ainsi été accompagnés.

- des aides sociales : plus de 500 étudiants bénéficiaires.

- de soutien financier à l'épicerie sociale et solidaire AGORAé de GAELIS.

- la distribution gratuite de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle.

- la mise à disposition de 10 masques réutilisables gratuits pour tous les étudiants.

- le renforcement des dispositifs d'emploi étudiant.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Le Service de Santé Universitaire (SSU) a également été renforcé avec le recrutement de psychologues et de médecins, afin de répondre au mieux aux sollicitations des étudiants.

D'autres dispositifs ont été déployés :

- Le groupe des Étudiantes et Étudiants Relais Santé (ERS) qui a pour mission d'informer et d'orienter autour des problématiques de santé spécifiques aux étudiants
- La ligne d'écoute Nightline Lyon : un service d'écoute nocturne gratuit pour les étudiants lyonnais, ouvert tous les jours de 21h à 2h30 du matin
- Plusieurs mailings de soutien étudiants ont été envoyés, des enquêtes, des créations de groupes de soutien... .

LE CROUS DE LYON

Aides alimentaires : Les Resto' et Cafet' du Crous de Lyon proposent le menu complet à emporter au tarif étudiant de 1€ pour tous les étudiants. Cette nouvelle offre existe depuis le 25 janvier 2021, sur tout le territoire métropolitain.

Le Crous propose gratuitement de **livrer les courses** aux étudiants sur les deux plus importants sites d'hébergement (+ 5% de remise).

Accessible à tous les étudiants, et plus particulièrement aux résidents, ce service vous permet de limiter vos déplacements au maximum et de récupérer toutes vos courses une ou deux fois par semaine directement au pied des résidences, tout en garantissant le respect des mesures sanitaires.

Enfin, un **dispositif d'écoute**, Apystude est en place en place pour 5 ans.



3. Quels nouveaux dispositifs pour venir en aide aux étudiants en situation de grande précarité ?

Pour venir en aide aux étudiants le plus rapidement possible, Bruno Bernard proposera au prochain comité syndical du SYTRAL, d'étudier différentes mesures :

- **Le remboursement des abonnements, sur demande, des mois de janvier et février pour les étudiants boursiers ayant souscrit à un abonnement annuel, et pour les étudiants ayant bénéficié d'une aide financière d'urgence du CROUS.**
- Pour tous les étudiants, la **possibilité d'arrêter dès le mois de mars leur abonnement annuel, à partir du moment où ils en font la demande.** Les mois restants seront remboursés.

D'autres mesures visant les étudiants en grande précarité seront également proposées au vote des élus du comité syndical du SYTRAL, comme par exemple :

- La baisse du prix de l'abonnement annuel 18-25 ans qui passera de 32,5€ à 25€/mois, soit une diminution de 23%.
- La création d'un nouveau titre à destination des étudiants boursiers et de celles et ceux qui bénéficient de l'aide d'urgence annuelle du CROUS, à 10€/mois.

Service Presse Métropole de Lyon

Marianne Zalc

mzalc@grandlyon.com

04 28 67 58 42

Nicolas Pérez

nicolas.perez@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

Magali Desongins

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com